Caisse d'allocations familiales du Var

caf.fr Mon compte | Caf Mon compte | 3230

#LaCafÀVosCôtés !

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement de notre tout nouveau site web dédié aux partenaires, en ligne depuis début décembre.Ce projet ambitieux marque une étape importante dans notre démarche d'innovation et de modernisation, visant à améliorer l'accès à l'offre de services de la Caf du Var et à vous proposer une interface plus facile à utiliser, plus efficace et plus intuitive que les pages "professionnels" du caf.fr.

Un projet ambitieux, né d'une dynamique collective

Fruit de plusieurs mois de travail, ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche Caf&Co que nous portons depuis 2020.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la collaboration précieuse des partenaires et des équipes de la Caf du Var. Trois ateliers collaboratifs, organisés en février, mai et septembre 2024, ont réuni des partenaires aux profils variés.

Leur expertise et leur engagement ont été essentiels pour donner vie à notre vision et pour assurer le bon déroulement de ce projet. Ensemble, nous avons défini les contours de cet outil pour qu'il réponde au mieux à vos besoins.

Un outil pensé pour faciliter notre collaboration

Ce site web a été conçu pour répondre aux attentes exprimées lors des baromètres de satisfaction annuels, notamment en termes d'accessibilité, de ciblage de l'information et de proactivité. Il vise à faciliter vos échanges avec la Caf et à renforcer la fluidité de notre collaboration.

Ce nouvel espace numérique vous propose :

- Des actualités personnalisées par domaine d'interventions ou type de partenaires ;
- Un agenda des événements regroupant les webinaires, les formations et autres rencontres professionnelles
- Un module d'abonnement pour recevoir nos lettres d'information partenaires ;
- Une navigation intuitive, grâce à des menus par « thématiques » et « services », permettant un accès direct aux offres de la Caf.

Mais ce n'est qu'un début ! En 2025, une deuxième phase de développement apportera des fonctionnalités inédites, comme des notifications en temps réel, un trombinoscope cartographique pour identifier vos interlocuteurs Caf en fonction de votre territoire ou thématique, et d'autres innovations à venir.

Un outil à découvrir et à partager

Nous vous invitons à explorer notre nouveau site web, désormais site de référence pour nos partenaires, et à nous faire part de vos retours.

www.caf83-partenaires.fr

Vos suggestions sont précieuses pour nous aider à continuer d'améliorer notre présence en ligne et à répondre au mieux à vos attentes.

Nous vous remercions également pour l'écho que vous pourrez donner à ce projet, qui marque une nouvelle étape dans notre ambition commune : mieux collaborer pour mieux servir nos publics sur le département.

Julien Orlandini
Directeur
de la Caf du Var

Michel Unia
Président du
Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des partenaires

- NOUVEAU : Le nouveau site dédié aux partenaires est lancé !
- Campagnes de financement en cours
- Calendrier des relations avec la Caf
- Bonus attractivité RH : les démarches pour les collectivités territoriales
- Formation des professionnels de la petite enfance et de la parentalité 2024 : On fait le bilan !

2 - Offre de service à destination des allocataires

- Période de vacances scolaire de noël : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var
- Une double authentification contre le piratage des comptes allocataires
- Réforme France Travail : inscription automatique et systématique des demandeurs du RSA auprès de France Travail à compter de janvier 2025
- RSA, Prime d'activité : déclarer les ressources avec le montant net social
- Save the date : webinaire du 08 janvier 2025 "Comment prévenir les impayés de loyer ?"
- Renouvellement des droits : les démarches
- Prime de noël : le montant a été versé le 17 décembre 2024
- Une nouvelle offre en ligne pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans le Var

Le nouveau site dédié
aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr

NOUVEAU : Le nouveau site dédié aux partenaires est lancé !

Un projet collaboratif au service des partenaires : la construction du nouveau site de la Caf du Var

Le lancement du nouveau site internet dédié aux partenaires de la Caf du Var, dévoilé le 3 décembre 2024, marque une étape importante dans la relation avec les acteurs du territoire. Mais ce succès n'aurait pas été possible sans une approche collaborative exemplaire qui a mobilisé les partenaires et les équipes de la Caf tout au long de l'année.

Trois ateliers collaboratifs pour co-construire l'outil :

Dès les premières étapes du projet, la Caf du Var a choisi d'impliquer directement ses partenaires dans la conception du site. Trois ateliers collaboratifs, organisés en février, mai et septembre 2024, ont rassemblé des représentants de structures aux profils variés.

L'objectif ? Définir ensemble les contours d'un outil intuitif, efficace et adapté à leurs besoins spécifiques.

Ces ateliers ont permis de croiser des regards complémentaires, mêlant les expériences des grandes institutions comme la CPAM du Var, la MSA Provence Azur, ou France Travail du Var, à celles de structures locales telles que les Espaces France Services et des associations comme BilboK ou Handitoit Provence.

La richesse des contributions des partenaires :

Chaque participant a apporté une pierre essentielle à l'édifice, qu'il s'agisse d'expertise métier, de retour d'expérience ou de suggestions concrètes sur l'ergonomie et les fonctionnalités du site.

Merci aux acteurs engagés :

La Caf du Var remercie **tous les participants** qui ont contribué à cette aventure collaborative.

CPAM du Var (Assurance Maladie), MSA PROVENCE AZUR, France Travail du Var, Ville de Toulon, Association BilboK, CEDIS - CEntre Départemental pour l'Insertion Sociale Var, Ligue de l'Enseignement FOL du Var, Cap emploi 83, CCAS de Toulon, HANDITOIT PROVENCE, le service Jeunes de la Ville de Bandol et également les Espaces France Services de Toulon Sainte Musse et Toulon La Beaucaire, le CCAS de Grimaud, la crèche "Espace Petit Enfant", le CCAS du Castellet, le LOFT pédagogique, l'association ISA/UDV et la Maison de la Jeunesse du Muy.

Avec ce nouveau site, une nouvelle page s'ouvre pour simplifier et enrichir la collaboration avec les partenaires.

Le nouveau site dédié
aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr

Toutes les informations utiles en quelques clics

Le nouveau site partenaires de la Caf du Var a été conçu avec une priorité : simplifier l'accès à l'information et rendre l'expérience utilisateur fluide et agréable.

Voici un aperçu des outils et fonctionnalités qui vous attendent :

▶ **Des actualités personnalisées** : recevez des informations spécifiques à votre secteur ou à votre profil de partenaire, pour rester informé des dernières nouveautés.

▶ **Un agenda des événements** : accédez à un calendrier complet regroupant webinaires, formations et autres rencontres professionnelles. Un outil indispensable pour ne rien manquer !

▶ **Un module d'abonnement** : inscrivez-vous facilement pour recevoir nos lettres d'information, telles que le flash info partenaires ou la newsletter Protection Sociale.

▶ **Une navigation intuitive** : grâce à des menus organisés par "thématiques" et "services", trouvez en un instant les informations ou offres qui vous concernent.

Avec cette interface intuitive et ces fonctionnalités pratiques, le site devient un outil incontournable pour rester connecté à l'actualité et aux services de la Caf. Un gain de temps pour tous les partenaires !

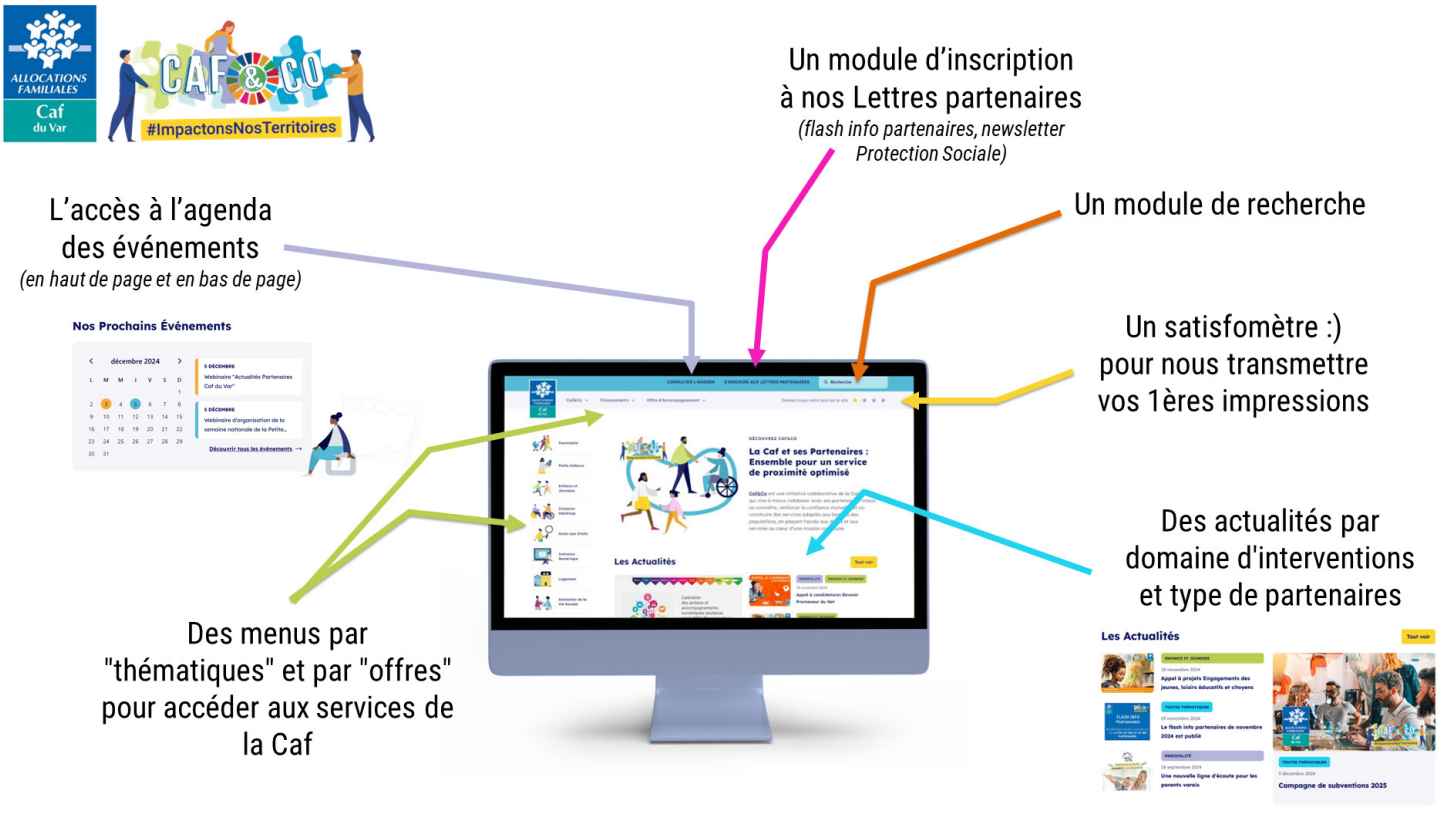

Campagnes de financements en cours

Campagne générale de subvention 2025

Ces aides ont pour objectif d'accompagner les partenaires à la mise en œuvre et/ou au maintien d'actions, de services ou de structures destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

La campagne générale de subventions 2025 est ouverte jusqu'au 31 mars 2025.

Retrouvez plus d'information sur la campagne générale de subvention 2025 sur le nouveau site partenaires en cliquant **ICI**.

IMPORTANT

Contrairement à la campagne générale de subventioàn 2025, **la campagne concernant les subventions d'investissement Petite Enfance Piaje/Fme se clotûre le 30 septembre 2025.**

Appel à projets Engagement des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens

Objectifs : soutenir des actions favorisant la participation, l'épanouissement et l'engagement des jeunes. Les actions devront se dérouler en 2025 et poursuivre des finalités éducatives et émancipatrices.

Toute candidature est à transmettre au plus tard le 31 janvier sur sur Démarches Simplifiées.

Retrouvez plus d'information sur cet appel à projets sur le nouveau site partenaires en cliquant **ICI**.

Appel à projets Parentalité :

Objectifs : soutenir des actions favorisant l'accompagnement des familles dans leur rôle parental, le développement des réseaux de parentalité sur des territoires prioritaires (Estérel Côte d'Azur & Provence Verte) et le maintien de l'offre de lieux ressources.

Les candidatures sont à transmettre au plus tard le 15 février, sur Elan pour les axes 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour l'axe 4.

Le téléservice ELAN, concernant l'axe 1 et 3, n'est pas encore disponible. Nous vous informerons de son ouverture dès que possible en vous proposant un webinaire d'accompagnement de l'utilisation de cet outil.

L'axe 4 est, lui, d'ores et déjà disponible sur le portail Démarches Simplifiées.

Retrouvez plus d'information sur cet appel à projets sur le nouveau site partenaires en cliquant **ICI**.

A savoir :
Vous n'avez pas pu assister aux webinaires proposés par la Caf du Var autour de : la campagne de subventions 2025, l'appel à projets "Engagement des jeunes, loisirs éducatifs et citoyens", l'appel à projets "Parentalité" ?
Retrouvez tous les REPLAY sur le nouveau site partenaires en cliquant **ICI**.

Calendrier des relations avec la Caf

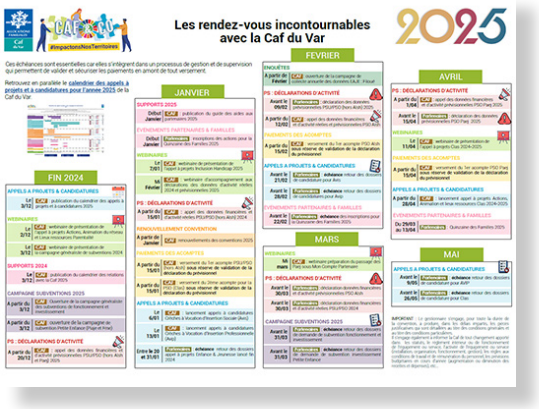

Le nouveau calendrier des relations avec la Caf est en ligne sur le nouveau site partenaires de la Caf du Var.

Vous y trouverez les échéances à respecter tout au long de l'année pour les retours de candidature, des dossiers de subvention et/ou de financement... ainsi que les périodes de paiement des acomptes par la Caf du Var.

Pour le consulter, rendez-vous sur le nouveau site partenaires en cliquant **ICI**.

Bonus attractivité RH : les démarches pour les collectivités territoriales

La branche Famille met en place le bonus attractivité "RH", pour les collectivités qui ont mis en œuvre des mesures de revalorisations salariales d'au moins 100 euros nets mensuels au profit des professionnels (fonctionnaires et contractuels) exerçant dans vos crèches.

Dans un contexte de pénurie de professionnels de la petite enfance, qui fragilise l'accès des familles aux crèches, ce "bonus attractivité" permettra d'accompagner dès cette année les augmentations de salaires des personnels de crèche.

Les collectivités locales sont éligibles à l'aide de la Caf en contrepartie de la mise en œuvre d'une augmentation pérenne de 100€ nets mensuels minimum à compter du 1er janvier 2024 ou d'une date postérieure, de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service unique qu'elles gèrent.

Les emplois suivants sont concernés :

- Auxiliaires de puériculture territoriaux.
- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants.
- Puéricultrices territoriales.
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux.
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé.
- Postes relevant d'autres statuts et cadres d'emploi.

Le montant de ce financement s'élève à 475 € par an et par place autorisée (agrément PMI). Cette mesure concerne uniquement les personnels travaillant dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) financés par la PSU.

Les démarches :

Les collectivités éligibles au bonus attractivité en 2024 doivent **compléter le formulaire en ligne dédié sur Démarches Simplifiés.**

A savoir :
Les collectivités éligibles à compter du 1er janvier 2025 ne sont pas concernées par ce message.
Pour toutes questions, vous pouvez contacter les conseillères thématiques Petite Enfance**. Cliquez ICI pour accèder à leurs coordonnées.**

Formation des professionnels de la Petite Enfance et de la Parentalité 2024 : on fait le bilan !

Dans le cadre de son engagement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et soutenir les acteurs du secteur, la Caf du Var a lancé un plan de formation en partenariat avec la Haute Ecole du Travail et de l'Intervention Sociale (HETIS).

La session 2024 c'est :

69
jours de formations

36h
d'analyse de la pratique

425
professionnels formés

Rappel :

Ces formations étaient gratuites pour les participants, afin d'enrichir les pratiques et renforcer la qualité de l'accueil en crèches (Psu et Paje), Relais Petite Enfance et Lieux d'Accueil Enfants-Parents, et avaient pour objectifs :

- Accompagner la parentalité en structure d'accueil petite enfance
- Développer une conduite de changement et adapter sa posture managériale
- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- Être accueillant en lieu d'accueil enfants-parents
- Analyse de la pratique professionnelle pour les directeurs d'Eaje et animateurs de Rpe

Période de vacances scolaires : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var

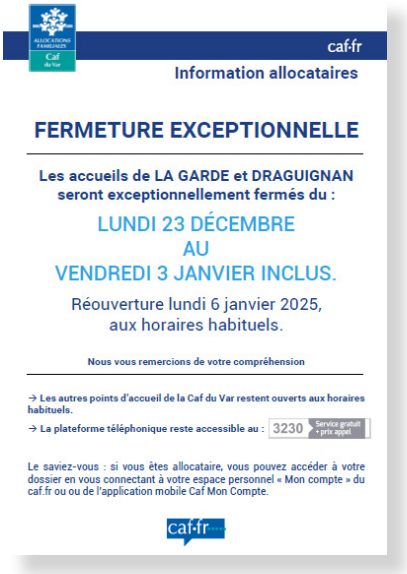
caf.fr

Information allocataires

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les accueils de LA GARDE et DRAGUIGNAN seront exceptionnellement fermés du :

LUNDI 23 DÉCEMBRE
AU
VENDREDI 3 JANVIER INCLUS.

Réouverture lundi 6 janvier 2025, aux horaires habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension

→ Les autres points d'accueil de la Caf du Var restent ouverts aux horaires habituels.

→ La plateforme téléphonique reste accessible au : 3230 Service gratuit + prix appel

Le saviez-vous : si vous êtes allocataire, vous pouvez accéder à votre dossier en vous connectant à votre espace personnel « Mon compte » du caf.fr ou ou de l'application mobile Caf Mon Compte.

caf.fr

Pendant les vacances scolaires, nos modalités d'accueil sont temporairement adaptées.

Les accueils de Draguignan et La Garde seront fermés du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

Réouverture le lundi 6 janvier aux horaires habituels.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- Brignoles (dans les locaux de la CPAM) : ouvert les mardi de 08h30 à 12h00 et les mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h **uniquement sur rendez-vous.**
- Fréjus : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- Toulon La Rode : ouvert tous les jours de 8h à 16h.

Une double authentification contre le piratage des comptes allocataires

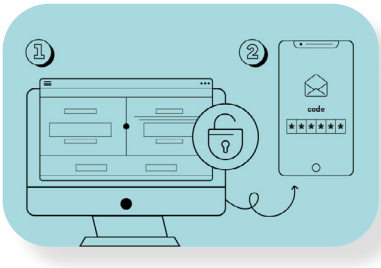

Depuis le 10 décembre, nous renforçons la sécurité de l'espace Mon Compte de tous nos allocataires pour lutter contre le piratage et le phishing.

Qu'est-ce qui change pour les allocataires ?

Nous mettons en place une authentification en deux étapes, aussi appelée double authentification, au moment de la connexion à l'espace personnel des allocataires. Dorénavant ils devront saisir un code à 6 chiffres envoyé par mail en plus de leur mot de passe habituel.

Se connecter avec l'authentification en deux étapes, mode d'emploi :

Sur la page de connexion à l'Espace Mon Compte et les usagers doivent :

1. Saisir leurs identifiants (le numéro de sécurité sociale et leur mot de passe) et cliquer sur "Se connecter".
2. Cliquer sur "Envoyer le code". Ce code à 6 chiffres est directement envoyé par mail.
3. Saisir le code de vérification.

Attention ! le code est valable 15 minutes seulement.

A noter :

Si l'allocataire est habitué à utiliser l'application mobile Caf – Mon Compte (disponible sur Android et iOS) pour réaliser ses démarches, il peut activer la reconnaissance faciale ou digitale de son téléphone pour éviter l'étape du code. La biométrie permettant l'identification d'une personne grâce à des données propres et uniques à chaque individu, elle remplace le code de vérification.

Réforme France Travail : inscription automatique et systématique des demandeurs de RSA auprès de France Travail à compter de janvier 2025

A compter de janvier 2025 est déployée la réforme France Travail, issue de la loi du 18/12/2023 pour le Plein Emploi qui prévoit un ensemble de nouveautés dans le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

L'objectif est de renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable et de faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

Trois évolutions principales sont mises en place dans ce cadre :

▶ Dès janvier 2025, tout demandeur de RSA est inscrit automatiquement et systématiquement à France Travail. Cette mesure concerne le demandeur de RSA ainsi que son conjoint, les personnes de 16 à 25 ans sollicitant un accompagnement auprès d'une mission locale et les personnes sollicitant un accompagnement par un organisme spécialisé dans l'insertion des personnes en situation de handicap.

Les bénéficiaires actuels du RSA seront également inscrits à France Travail au cours du premier semestre 2025.

Cette inscription n'a pas d'impact sur le versement du RSA des usagers.

▶ L'orientation du bénéficiaire RSA vers un parcours d'accompagnement reviendra au Conseil départemental. Un nouveau contrat d'engagement unique sera élaboré entre le référent et la personne accompagnée, rappelant les droits et devoirs du bénéficiaire RSA.

▶ En cas de non-respect du contrat d'engagement, des sanctions progressives pourront être prononcées par le Conseil départemental et/ou France Travail.

A compter du début d'année 2025, pour permettre l'inscription automatique du demandeur RSA à France Travail, la téléprocédure de demande de RSA évolue. Des informations complémentaires seront demandées à l'usager. La demande de RSA devra obligatoirement être réalisée via caf.fr pour permettre l'inscription à France Travail.

A savoir : un webinaire de présentation se tiendra le mardi 14 janvier de 9h30 à 10h30. Une invitation vous sera prochainement envoyée.

RSA, Prime d'activité : déclarer les ressources avec le montant net social

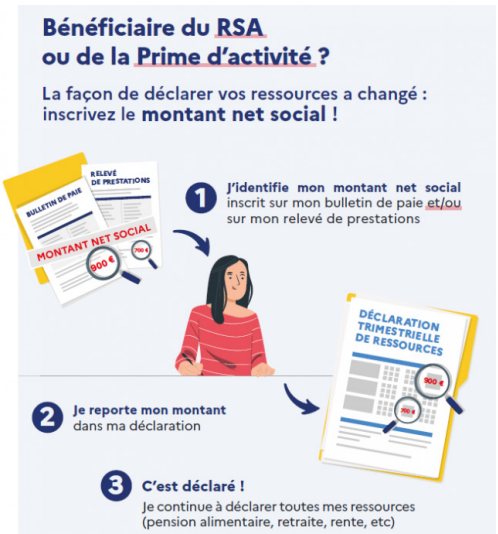

IMPORTANT

Le Montant Net Social est le montant exacte à déclarer obligatoirement pour toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité.

Depuis janvier 2024, le montant net social est affiché sur tous les bulletins de paie et sur les relevés de prestations.

En mars 2025, les montants seront préremplis. L'employeur ou l'organisme de prestations sociales aura indiqué les montants à déclarer et les allocataires n'auront qu'à les vérifier.

Save the date : webinaire du 08 janvier 2025 "Comment prévenir les impayés de loyer?"

Les propriétaires ou les locataires ont sans doute conscience des enjeux liés aux impayés de loyers.

Ces situations peuvent rapidement engendrer des conséquences délicates pour toutes les parties concernées.

Afin de mieux comprendre ces problématiques et découvrir les solutions existantes, l'Adil et la Caf du Var les invitent à un webinaire sur la prévention des impayés locatifs.

Programme de la conférence

▶ Impayés de loyers : de quoi parle-t-on ?

Une définition claire des impayés locatifs et un état des lieux de la situation actuelle.

▶ Faire face aux impayés de loyers : quelles solutions ?

Un panorama des aides et des dispositifs accessibles pour réagir efficacement.

▶ Prévenir l'expulsion : quels acteurs solliciter ?

Une présentation des partenaires et des ressources mobilisables pour anticiper et éviter les expulsions.

Pour participer à cette conférence et bénéficier de conseils avisés, nous invitons à **compléter le formulaire d'inscription en ligne dès maintenant.**

Renouvellement des droits : les démarches

Comme chaque année, les droits aux prestations des allocataires sont recalculés en janvier. **Les nouveaux droits seront disponibles dans l'espace personnel Mon Compte des allocataires à partir du 1er janvier 2025 et seront versés à partir du 5 février 2025.**

Si la Caf n'a pas connaissance de tous les éléments de ressources dont elle a besoin pour un usager, une alerte apparaît dans l'espace Mon Compte de l'allocataire, et un mail ou un sms lui est adressé pour lui demander des informations complémentaires (pensions alimentaires versées ou reçues à déclarer ou frais réels). La déclaration doit être faite dans l'espace Mon compte, rubrique "Déclarer mes ressources annuelles".

1/ les déclarations à faire directement par les allocataires, s'ils sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) : s'ils perçoivent une pension vieillesse ou invalidité, les allocataires doivent déclarer son montant via le formulaire "avantage vieillesse invalidité (Avi)". Cette déclaration est à réaliser une fois par an entre le 1er décembre et le 29 janvier sur caf.fr, afin d'éviter une rupture de droit, dans l'espace Mon Compte. S'ils perçoivent des revenus de placement (intérêts et plus-value) ils doivent les déclarer également via l'espace Mon Compte.

2/ les déclarations à faire par les Esat : le montant de la rémunération garantie (rémunération accordée aux personnes qui travaillent pour des Esat) de leurs travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires de l'Aah.

La Caf met pour cela, à disposition des Esat, **un service en ligne personnalisé.**

3/ les déclarations à faire par les bailleurs : les loyers du mois de juillet pour le calcul du montant de l'aide au logement de leurs locataires.

La Caf met à la disposition des propriétaires bailleurs un service en ligne personnalisé, **dans l'espace bailleur de caf.fr.**

Nous vous invitons à sensibiliser les allocataires sur l'importance de faire leur déclaration sur caf.fr / Espace Mon compte / Rubrique "Déclarer mes ressources annuelles". Si l'alerte n'est pas visible dans Mon compte, cela signifie que la déclaration est déjà faite et que la Caf dispose déjà des informations nécessaires.

Prime de noël : le montant a été versé le 17 décembre 2024

Cette année encore, les bénéficiaires de certains minima sociaux pourront compter sur l'aide exceptionnelle que représente la prime de Noël. Sont concernés, les bénéficiaires ayant touché les prestations suivantes en novembre ou en décembre 2024 :

- le revenu de solidarité active (RSA), versé par la Caf.
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS), versée par France Travail.
- l'allocation équivalent retraite (AER), versée par France Travail.

La prime de Noël 2024 a été versée ce 17 décembre. Son montant varie en fonction de la composition du foyer. Elle est versée de manière automatique. L'allocataire n'a aucune démarche à réaliser. L'aide est versée automatiquement en une seule fois après vérification des conditions d'accès.

Pour tout savoir sur cette prime (montants, conditions d'attribution) : rendez-vous **ICI** sur caf.fr.

A savoir : la prime de Noël n'est pas imposable, les allocataires n'ont pas à la déclarer aux impôts.

Une nouvelle offre en ligne pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans le Var

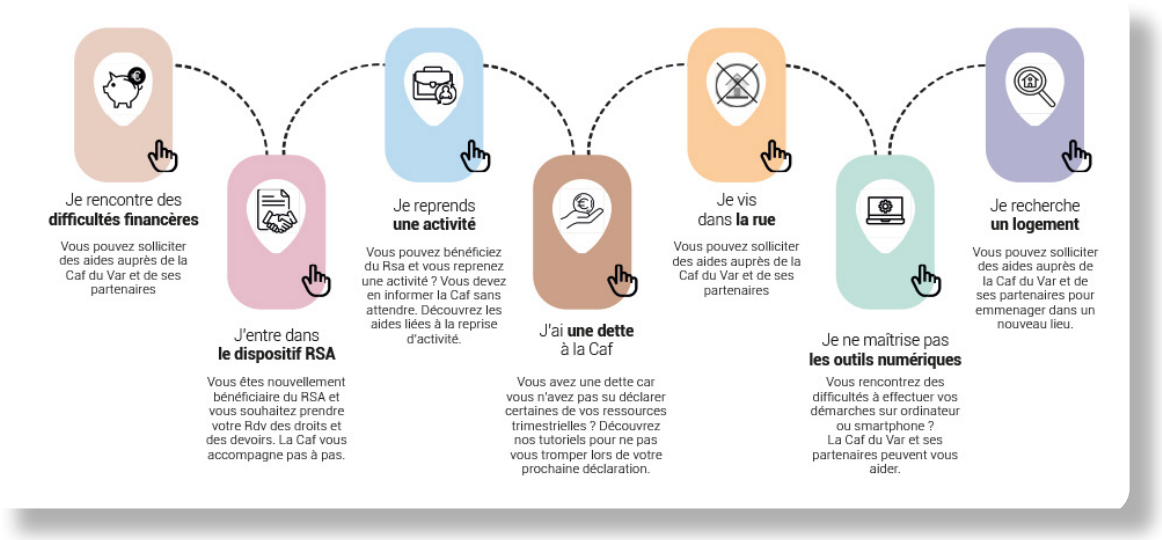

La Caf du Var accompagne les bénéficiaires du RSA avec une nouvelle offre de service dédiée.

Dans le cadre de son engagement à soutenir les usagers dans leurs parcours de vie, la Caf du Var met à disposition **une page dédiée sur caf.fr** pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

Ce nouveau parcours en ligne est conçu pour guider les bénéficiaires et futurs bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à travers les différentes étapes de leur parcours, qu'il soit personnel ou professionnel.

Les objectifs de cette initiative :

- Informer sur les droits et devoirs des bénéficiaires.
- Simplifier les démarches administratives, souvent perçues comme complexes, grâce aux services en ligne de la Caf.
- Proposer un accompagnement personnalisé en collaboration avec les partenaires de la Caf, en mettant en lumière les dispositifs adaptés à chaque situation.

Découvrez cette nouvelle page sur le site caf.fr et partagez cette information avec vos publics pour les aider à mieux accéder à leurs droits.

LA CAF DU VAR VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

CAF & CO
#impactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Le nouveau site dédié aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr

Julien Orlandini
Directeur de la CAF du Var

Suivez nous sur :

caf.fr
@CafduVar
Caf du Var

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var